



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 22h30.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; F. MANZONI/B. DIRAND ; C. LOMBARD/N. PERROT ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/G. BRUCHON.

### Budget principal – Décision modificative n°4 – Renouvellement des licences pare - feu

Les 3 licences permettant le fonctionnement des pares-feux T35 situés à la maison des services, aux Ateliers et à la médiathèque, et mises en place en 2022, doivent être renouvelées cette année.

Le montant de la prestation s'élève à 1 890 € TTC arrondi à 2 000 € TTC.

Il est proposé de prendre les crédits nécessaires sur l'excédent du budget primitif, conformément à l'annexe ci-jointe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la DM n°4.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
27/05/2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR

